



Pour les petits trajets domicile-travail, un quart des Franciliens se déplacent à pied ou à vélo

En 2017, pour leurs trajets domicile-travail inférieurs à 5 km, 26 % des actifs franciliens en emploi adoptent un mode de déplacement dit « doux » tel que la marche ou le vélo. Cette part atteint même 40 % pour les trajets de moins de 2 km. Le choix du mode de déplacement dépend du profil des actifs : les employés recourent davantage à la marche tandis que les cadres utilisent le plus le vélo.

Marie Acs, Pierre Laurent (Insee)

En Île-de-France, en 2017, 1 610 000 actifs parcourent au plus 5 km pour se rendre sur leur lieu de travail, soit 32 % des actifs ne travaillant pas à leur domicile (34 % pour les autres régions hors Mayotte). Compte tenu de la concentration des emplois au cœur de la région, plus de la moitié des Parisiens effectuent un trajet domicile-travail inférieur à 5 km (dit trajet court), contre 32 % pour les habitants de la petite couronne et 22 % pour ceux de la grande couronne.

Un peu plus d'un quart des actifs franciliens utilisent un mode de déplacement doux

Dans un souci croissant d'écomobilité ou pour prendre soin de leur santé par exemple, les habitants d'Île-de-France sont

nombreux à se déplacer au moyen d'un mode de déplacement doux (*Pour comprendre*). Ainsi, 26 % des actifs effectuent leur trajet court domicile-travail à pied ou à vélo contre 22 % en province (*figure 1*). Pour les trajets inférieurs à 2 km, ces modes de déplacement sont même les plus souvent pratiqués : 40 % contre 18 % pour les trajets compris entre 2 et 4 km, et 8 % pour les trajets entre 4 et 5 km.

La marche est pratiquée pour 21 % des déplacements de moins de 5 km (17 % en province) et le vélo pour 5 % (niveau identique à la province). Le mode de déplacement privilégié est la marche pour les trajets de moins de 4 km et la bicyclette pour les trajets entre 4 et 5 km.

La multiplication des offres de location de vélos en libre-service et le développement croissant des pistes cyclables à

1 Dans les Hauts-de-Seine, trois actifs sur dix utilisent un mode de déplacement doux pour se rendre à leur travail

Modes de déplacement entre le domicile et le travail pour les trajets inférieurs ou égaux à 5 km (en %)

	Petite couronne					Grande couronne					Île-de-France	Province
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Total	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Total		
1 - Marche	19,6	26,1	19,3	22,4	23,0	19,8	22,6	19,7	19,8	20,5	21,2	16,9
2 - Vélo	6,8	5,1	3,3	3,7	4,2	3,3	4,2	2,6	2,2	3,1	4,7	5,2
Ensemble des déplacements doux (1+2)	26,4	31,2	22,6	26,1	27,2	23,1	26,8	22,3	22,0	23,6	25,9	22,1
3 - Deux-roues motorisés	4,7	4,0	1,7	2,1	2,8	1,1	1,7	1,3	1,3	1,4	2,9	2,0
4 - Voiture	8,0	28,2	37,7	39,7	34,2	61,5	55,3	60,0	55,8	58,1	33,4	66,7
5 - Transports en commun	60,9	36,6	38,0	32,1	35,8	14,3	16,2	16,4	20,9	16,9	37,8	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : la distance est la distance routière en km entre le lieu de résidence et le lieu de travail.

Lecture : 21,2 % des actifs d'Île-de-France parcourant des petites distances domicile-travail ont recours à la marche.

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré des déplacements domicile-travail inférieurs ou égaux à 5 kilomètres, France hors Mayotte.

Sources : Insee, recensement de la population 2017 ; distancier Metric - OSRM.

Des distances parcourues très différentes selon le département de résidence

En 2017, parmi les 5 319 000 actifs en Île-de-France, 96 % ne travaillent pas à leur domicile et sont ainsi amenés à se déplacer pour aller au travail. Ils parcourent alors une distance médiane de 9,5 km, mais avec de fortes différences selon les départements : de 4,8 km pour les Parisiens à 19,9 km pour les Seine-et-Marnais. Seuls 4 % des Parisiens effectuent plus de 25 km contre 41 % pour les Seine-et-Marnais. Entre 2015 et 2019, l'utilisation des modes de déplacement doux a progressé de 0,6 point dans l'ensemble des départements franciliens mais l'augmentation est plus forte dans la capitale (+ 2,2 points).

Paris peuvent expliquer le fait que ses habitants utilisent plus souvent ce mode de transport (7 %) que ceux des autres départements d'Île-de-France (4 % en petite couronne et 3 % en grande couronne).

La pratique de la marche est moins différenciée sur le territoire : quel que soit le département, environ un actif sur cinq choisit ce mode lorsque la distance entre son domicile et son travail est inférieure à 5 km ; dans les Hauts-de-Seine, cette proportion est d'un actif sur quatre.

Les transports en commun restent le principal mode de déplacement en Île-de-France

Le réseau de transports en commun en Île-de-France étant très développé, les Franciliens sont nombreux à l'emprunter même pour les courts trajets : 38 % des actifs contre 9 % en province. Cette part est de 61 % à Paris contre seulement 17 % en grande couronne. En effet, les transports en commun sont le principal mode de déplacement des actifs de Paris et des Hauts-de-Seine, tandis que les actifs des autres départements utilisent davantage la voiture. En Seine-Saint-Denis, près de quatre actifs sur dix utilisent de façon équivalente la voiture et les transports en commun.

Pour comprendre

Les déplacements « doux » caractérisent tous les modes de transports actifs. Ceux-ci ne génèrent pas de gaz à effet de serre et favorisent l'activité physique. Sont donc considérés comme « doux » la marche et le vélo avec ou sans assistance électrique.

Les résultats sont issus du recensement de la population de 2017. Les personnes recensées déclarent le mode de transport principal pour se rendre au travail. Depuis 2015, la modalité « deux-roues » est scindée en deux : « vélos (y compris à assistance électrique) » et « deux-roues motorisés ». Les autres modalités restent inchangées : « pas de déplacement », « marche (ou rollers, patinette) », « voiture, camion ou fourgonnette », « transports en commun ».

Le distancier Metric de l'Insee fournit pour la première fois pour cette étude les distances routières entre lieu de résidence et lieu de travail suite à la géolocalisation des adresses d'habitation et d'emploi. Ceci permet de connaître les distances domicile-travail avec plus de précision que précédemment, notamment pour les trajets à l'intérieur des grandes communes.

La marche pour les employés, le vélo pour les cadres

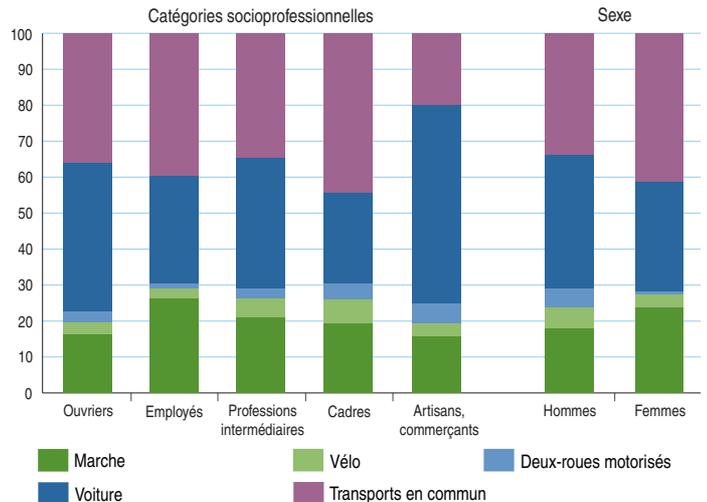
En Île-de-France, les employés pratiquent le plus souvent la marche pour effectuer le trajet de moins de 5 km entre leur domicile et leur travail (26 %). Les cadres optent davantage pour le vélo (7 % contre 5 % en moyenne toutes catégories socioprofessionnelles confondues) ; cela étant, les cadres franciliens recourent moins souvent au vélo que leurs homologues de province (9 %). Pour les cadres comme pour les employés, les trajets courts sont effectués principalement en transports en commun ; ce n'est pas le cas des autres actifs qui, en majorité, utilisent la voiture (figure 2).

Les femmes comme les hommes utilisent principalement les transports en commun pour effectuer de courtes distances (respectivement 41 % et 34 %). Néanmoins, les femmes se déplacent plus souvent à pied que les hommes (24 % contre 18 %) tandis que ces derniers empruntent davantage le vélo et la voiture (respectivement 6 % et 37 % contre 4 % et 30 %). Enfin, l'utilisation d'un deux-roues motorisé est rare (3 %) mais l'est encore plus pour les femmes que pour les hommes (1 % contre 5 %).

Dans les années à venir, les comportements des Franciliens en termes de mobilité pourraient fortement évoluer. D'une part, la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 encourage les modes de déplacement « propres » (mise en œuvre notamment du « forfait mobilités durables » en mai 2020). D'autre part, du fait de la crise sanitaire en 2020, les organisations du travail et donc celles des déplacements correspondants pourraient être durablement modifiées. ■

2 Pour les courtes distances, les employés sont ceux qui se rendent le plus à pied à leur travail

Modes de déplacement entre le domicile et le travail pour les trajets inférieurs à 5 km, par catégorie socioprofessionnelle et par sexe (en %)



Note : la distance est la distance routière entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Lecture : 39,6 % des employés parcourant des petites distances domicile-travail ont recours aux transports en commun. Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage (hors agriculteurs) et ayant déclaré des déplacements domicile-travail inférieurs ou égaux à 5 kilomètres, Île-de-France.

Sources : Insee, recensement de la population 2017 ; distancier Metric - OSRM.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrices en chef :
Marie-Odile Liagre et Brigitte Rigot

Crédits photo :
Phovoir
ISSN 2426-1262
© Insee 2021

Pour en savoir plus

- Brutel Ch., Pages J., « La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile travail, même pour de courtes distances », *Insee Première* n° 1835, janvier 2021.
- « Comment les Français se déplacent-ils en 2019 ? Résultats de l'enquête mobilité des personnes », Ministère de la Transition écologique, septembre 2020.
- Site Omnil.fr, résultats de l'enquête sur le suivi de la mobilité pendant le confinement et le déconfinement entre mars et juin 2020.
- Bidoux P-É., Caenen Y., Trigano L., « Déplacements domicile-travail : à Paris, le vélo est dépassé par le métro », *Insee Flash Île-de-France* n° 16, janvier 2017.

